

6.0 crédits

30.0 h

1q

Enseignants:	Thilmany Jean ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables :	MGEST1317 - Fiscalité (ou cours équivalent)
Thèmes abordés :	1. La société et la détermination de son bénéfice fiscal - Les relations entre le droit fiscal et le droit comptable. - Principe de primauté comptable et exceptions propres au droit fiscal. 2. La société face à ses choix décisionnels - Les restructurations de sociétés : fusions, scissions, filialisations' (en liaison avec les aspects de droit des sociétés et de droit comptable). - La recherche de la voie la moins imposée et ses limites : fraude fiscale, évvasion fiscale, simulation, opérations inopposables au fisc, décisions anticipées. - Les structures de coopération entre sociétés : groupement d'intérêt économique, groupement européen d'intérêt économique'
Acquis d'apprentissage	Cet enseignement est destiné à approfondir les règles propres à la fiscalité directe des sociétés, en les mettant en relation avec les principes du droit des sociétés et du droit comptable. Il vise par ailleurs à mettre en évidence les conséquences et contraintes fiscales des décisions prises par l'entreprise et de ses choix contractuels. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Méthodes d'enseignement :	' Cours magistral, illustré par des applications tirées de la pratique ou de la jurisprudence. ' Exercices pratiques à résoudre au cours ou en dehors.
Bibliographie :	DEKLERCK L. (2009), Manuel pratique d'impôt des sociétés, Larcier, 8e éd. THILMANY J. (2004), De l'impôt des sociétés au nouveau régime de décisions anticipées, Larcier.
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en sciences de gestion > Master [120] en sciences de gestion > Certificat en revisorat et expertise comptable
Faculté ou entité en charge:	BLSM